



Le Forgeoisien



Bulletin municipal d'informations

OCTOBRE 2019
N°43

Déjà la rentrée !

■ Vie communale

■ Travaux

■ Jeunesse

■ Environnement

■ Animations

■ Culture



Mail : mairie.forges@orange.fr
Site internet : www.mairie-forges.fr



Vie Communale



Le mot du Maire

Depuis quelques semaines nos chers bambins ont retrouvé le chemin de l'école communale, ils sont 157 enfants repartis en 6 classes sous la direction de Marie GOSSEAUME. Mr Jean Christophe MICHELAT après 12 ans passés à FORGES a décidé de demander sa mutation, je le remercie très sincèrement pour l'ensemble de son travail et de son dévouement pour nos élèves. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux enseignants.

L'agrandissement du restaurant scolaire a pu être terminé juste à temps pour permettre son ouverture le 2 septembre. Entre les dernières finitions des entreprises, le nettoyage et l'installation du mobilier la dernière semaine a été compliquée à gérer pour l'ensemble des agents et je les remercie vivement pour le travail effectué.

Vous avez été nombreux à venir visiter les locaux lors de l'inauguration officielle le 14 septembre (combien 100). Cet agrandissement de 120m² était devenu indispensable pour pouvoir répondre aux normes de préparation des repas, aux règles d'hygiène, et la volonté des élus est de servir davantage de repas à base de produits frais et d'origine biologique issus de productions locales. Au delà de la volonté municipale, il s'agit de mesures nationales inscrites dans la loi EGALIM du 30 octobre 2018.

Je vous cite quelques mesures à mettre en pratique sur plusieurs années :

- servir un menu végétarien une fois par semaine dès cette fin d'année
- fin de l'utilisation des bouteilles d'eau plate en plastique au 1er janvier 2020
- les repas comprendront au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité avec un minimum de 20 % de produits bio au 1er janvier 2025.

Dans le même esprit le département en collaboration avec la chambre d'agriculture va créer un marché public en ligne pour les productions locales "AGRILOCAL". La CDC AUNIS SUD a candidaté et a été retenue comme territoire test.

Durant le chantier il y a eu bien sûr quelques ajustements mais globalement pas de grosses surprises. Même si les dernières factures ne sont pas encore réglées le coût des travaux (maitrise d'oeuvre et bureaux de contrôle compris) s'élève à 513 683 € HT soit 615 765 € TTC. Sur ce dossier la commune a obtenu une subvention de l'État pour 10 625 € et une subvention du département pour 135 000 €. Le reste à charge 270 000 € soit 53% est financé par emprunt. Cet investissement a pu être réalisé car des prêts sont arrivés à échéance en 2018.

Le contournement de PUYDROUARD entre dans sa phase finale, l'ouverture à la circulation est prévue pour la fin octobre. Le 10 septembre, j'ai eu une réunion avec EAU 17 (anciennement le Syndicat des Eaux) pour l'assainissement collectif. Les différentes études techniques sont en cours, une réunion publique sera organisée dans les prochains mois. Les travaux pourraient commencer fin 2020 début 2021.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale je me tiens à votre disposition pour travailler ensemble au bon développement de notre village.

Cordialement, Micheline BERNARD

Etat civil

NAISSANCES

HORION AMARO Thyago,
né le 30 juillet
VANNYMEERSCH Lyvio,
né le 23 août

MARIAGES

MAUDET Julie et GRIVEAU Coralie, le 08 juin
GABORIT Philippe et GRIMARD Séverine, le 03 août
BARBIER Romain et RICHAUDEAU Marine, le 17 août

DECES

BERNARD Joël, le 22 juin
Janine RENARD née FOUQUET, le 24 juin
TURGNE Yvon, le 28 juin
COUTRET Jean-Pierre, le 12 août
VEIGNEAU Jeanne veuve ANTOINE, le 19 septembre
ARNAL Jacques, le 2 octobre
BELIN Michèle, le 4 octobre



PLUi-H

L'enquête publique vient de s'achever. Les commissaires enquêteurs rendront leur rapport prochainement, après examen des observations que certains d'entre vous ont formulé. Une journée de permanence avec les élus de chaque commune aura lieu fin octobre à la CDC afin de valider les modifications envisagées et l'accord ou non des demandes exprimées au cours de l'enquête.

Centrale Eolienne de la Plaine des Fiefs

Le 6 septembre, Monsieur le Préfet de la Charente Maritime a signé l'arrêté portant autorisation unique d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent implantée à Forges

(Ci-après quelques extraits)

Cet arrêté est consultable et téléchargeable sur le site de la préfecture dans son intégralité.

Une copie sera délivrée sur simple demande en mairie aux personnes n'ayant pas accès en ligne à ce document.

Arrêté Préfectoral portant autorisation unique d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent implantée à Forges(17290) pour la société CENTRALE EOLIENNE LA PLAINE DES FIEFS (SAS)

Vu l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 modifiée relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, notamment ses articles 9 à 13 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement, notamment le Titre 1er de son livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, notamment ses articles L.512-1, L.512-6-1, L.515-44 à L.515-47, R.512-28, R.512-30, R.512-32, R.515-101 à R.515-109 et la rubrique 2980-1 de la nomenclature annexée à son article R.511-9...

Article 1 : Domaine d'application

La présente autorisation unique tient lieu :

- d'autorisation à exploiter, au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement),
- d'approbation du projet d'ouvrage du réseau HTA 20kV, au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie,
- de permis de construire, au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme.

Article 2 : Bénéficiaire de l'autorisation unique

La société CENTRALE EOLIENNE LA PLAINE DES FIEFS, dont le siège social est situé : 1350 avenue Albert Einstein PAT Bât 2, 34000 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier (SIREN 813 172 780), est bénéficiaire de l'autorisation unique définie à l'article 1, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté, pour son établissement enregistré au répertoire national des entreprises et des établissements sous le numéro de Siret 813 172 780 00013.

Article 5 : Installation visée par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

L'installation classée relève du régime de l'autorisation prévu à l'article L.512-1 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R.511-9 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 8 aérogénérateurs d'une hauteur de mât de 130,5m.

La puissance maximale de chaque aérogénérateur est de 4,2 MW (soit 33,6 MW pour l'installation complète). La production d'énergie électrique du parc éolien est d'environ 80,6 G Wh par an. Des équipements connexes à l'installation classée sont prévus, notamment : poste de livraison, lignes électriques

enterrées, plates-formes de montage, pistes d'accès à créer ou à modifier.

Article 18 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (33) en premier et dernier ressort :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée (R 181-50 du code de l'environnement) ;

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :

- l'affichage en mairie;
- la publication de la décision sur le site Internet de la préfecture de la Charente-Maritime.

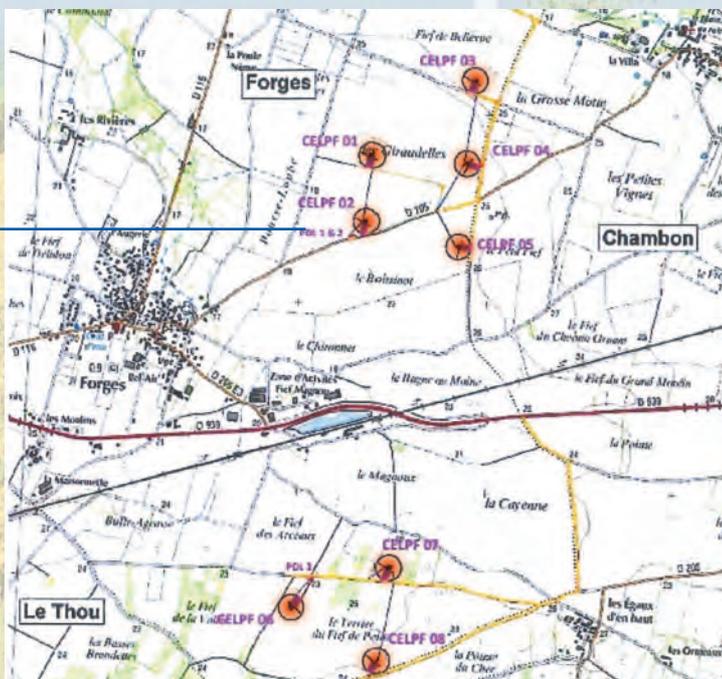
Le délai court à partir de la dernière formalité accomplie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus.

Article 20 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime, la Sous-préfète de Rochefort le Maire de Forges, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires de la Charente-Maritime sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société CENTRALE EOLIENNE LA PLAINE DES FIEFS et dont copie sera adressée :

- au Directeur Départemental des Territoires, au Directeur des Services d'incendie et de Secours, au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et la Directrice régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement,
- à la mairie de Forges.





Vie Communale

Conseil municipal des jeunes de Forges

Première Journée d'échanges entre Conseils Municipaux Jeunes de la CDC Aunis Sud

Le samedi 28 septembre, les jeunes conseillers municipaux étaient invités à participer à la première journée d'échanges entre Conseils Municipaux jeunes de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le matin, ils ont été accueillis et encouragés par Monsieur Gorioux, président de la CDC.

Ensuite, chaque conseil municipal a présenté son fonctionnement, ses réalisations pour la commune, et ses projets à venir. Ainsi, les jeunes conseillers ont pu découvrir ce qui se passe dans les CMJ des autres villages.

Après le jeu du "brise-glace", les jeunes, répartis en petits groupes ont participé à 4 ateliers :

- "le débat mouvant", animé par Fanny, de la Ligue de l'Enseignement ;
- Ils ont été interviewés dans le "cabinet des secrets" par une célèbre journaliste d'Aunis Studio Information ;
- Ils ont exprimé leurs idées sur "comment communiquer entre CMJ" animé par Dominique ;
- et ont pu découvrir dans l'atelier "Tout ce qui nous touche" les chemins à parcourir pour réussir et donner vie à ses envies, à ses projets, animé par Christelle du Bureau Information Jeunesse, de Surgères.



Après un pot de l'amitié et un pique-nique bien mérité, les jeunes ont pu se défouler en jouant au QUIDDITCH, le célèbre sport d'Harry Potter et participer au "super quizz sur la citoyenneté". La participation dynamique de nos jeunes Forgiens et de tous a permis de faire de cette rencontre un vrai succès. Sans oublier le travail d'organisation et d'animation des animatrices de la CDC que nous remercions, Annick, Coralie, Christelle, Amandine, Estelle...et la commune de St Georges du Bois pour son accueil. Les neuf jeunes qui ont participé à cette rencontre sont repartis enchantés de leur journée ainsi que les trois accompagnantes Dominique, Christelle et Isabelle.

Les projets à venir du CMJ :

Les jeunes conseillers vont maintenant travailler sur la plantation d'un "Verger partagé".

L'association Les Croqueurs de pommes Aunis Saintonge 17 va venir les aider dans la réalisation de leur projet, conseiller sur le choix des espèces et variétés d'arbres fruitiers par rapport au terrain etc...

Le président Monsieur Guy Jouinot et le trésorier Bruno Redeuil vont participer à une première réunion, le mardi 8 octobre, à 17h30, à la mairie, pour répondre à toutes les questions des jeunes et commencer à monter ce beau projet.

Nous pouvons tous apporter notre aide et participer en famille. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.



Et le vélo.....et le vélo.....

A côté du terrain multisports, les jeunes souhaitent travailler sur la réalisation de bosses en terre pour faire du cross.

Et sans oublier un projet qui tient très à cœur à nos jeunes conseillers, c'est la réalisation d'une piste cyclable sur la commune qui relierait Puydrouard à l'école de Forges. Nos jeunes conseillers de Forges trouvent dommage qu'aucune piste cyclable ne parcourt notre jolie campagne d'Aunis Sud.



Arrêté démarchage

Commune de FORGES - Département de la Charente Maritime - Arrondissement de Rochefort sur Mer
ARRÊTE MUNICIPAL N°01AD/2019 (Extraits, affichage intégral en mairie et consultable sur le site www/mairie-forges.fr)

REGLEMENTANT L'ACTIVITE DE DÉMARCHAGE OU QUÊTE À DOMICILE

Madame le Maire de FORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,...

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer l'activité de "démarchage ou la quête à domicile", sur la Commune de FORGES au vu de faits d'usurpation d'identité, de qualité ou d'abus de faiblesse ; Considérant qu'il est nécessaire de protéger les citoyens, surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au Code de la Consommation ;

ARRÊTE

• **Article 1 :** Toute société, entreprise individuelle ou artisanale ou association qui souhaite démarcher ou quêter à domicile sur le territoire de la commune de FORGES devra, avant de commencer sa prospection, s'identifier auprès du secrétariat de la mairie. Elle devra fournir les documents suivants :

Un extrait de K-bis - L'objet et la durée de leur démarchage - La carte professionnelle et numéros de téléphone des agents exerçant la prospection.

• **Article 2 :** À cette occasion, il sera tenu à la Mairie un registre comprenant la dénomination sociale, le numéro SIRET,...

• **Article 3 :** L'attestation de démarchage /quête délivrée par la Mairie indique que le signalement a été effectué vis-à-vis de la Commune.

• **Article 4 :** Les habitants qui s'estimeraient victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation d'identité de la part de démarcheurs/quêteurs à domicile sont invités à prendre contact avec les services de la Gendarmerie Nationale.

.../...

• **Article 6 :** Le présent Arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie et publication. Il peut faire l'objet d'un recours pour annulation, devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

• **Article 7 :** Ampliation du présent Arrêté sera adressée à Madame le Maire et au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SURGERES, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Le Maire - Micheline BERNARD Certifié exécutoire par publication, le 17/07/2019

Mise en service d'un point d'accès numérique en sous-préfecture de Rochefort

La préfecture et les sous-préfectures sont au cœur de la représentation de l'État dans le territoire. La dématérialisation de la délivrance des titres (passeports, cartes d'identité, cartes grises) a été engagée en 2017 pour répondre aux besoins d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité exprimés par les citoyens. Pour garantir l'accès au service public et l'inclusion numérique de tous les usagers, il est prévu le déploiement d'un ensemble de points et d'espaces numériques de proximité.

Après l'ouverture de points numériques en préfecture (Réaumur et cité Duperré), en sous-préfectures de Jonzac, Saint-Jean d'Angély et Saintes, c'est à la sous-préfecture de Rochefort que s'ouvre un nouvel accès numérique.

Le point numérique consiste à mettre à disposition des usagers du matériel informatique (ordinateur relié à internet, scanner, imprimante) pour leur permettre d'effectuer leurs démarches en ligne, en étant accompagnés, s'ils le souhaitent par un médiateur numérique, agent de l'État.

Informations pratiques :

Adresse : sous-préfecture de Rochefort - 21 rue Jean Jaurès
17300 Rochefort

Horaires d'ouverture :

- lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- mardi de 8h30 à 11h30
- mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 14h30.

Un agent volontaire de service civique est présent pour aider à la manipulation de l'outil informatique. Possibilité de prendre rendez-vous sur place ou par téléphone (05 46 87 08 08).





Travaux

Nouveau restaurant scolaire

Après un an de travaux pratiquement jour pour jour, la nouvelle cuisine de l'école a ouvert ses portes pour la rentrée scolaire, à la satisfaction de tous, élus, parents, enfants et bien sûr du personnel en charge de la préparation des repas, dans des locaux spacieux et équipés dernier cri.

Le 14 septembre, Madame le Maire, accompagnée de Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort et du représentant du Conseil Départemental, a coupé le ruban symbolique de l'inauguration en présence de plusieurs dizaine de personnes et d'enfants venus découvrir leur nouvelle "cantine".

Après la visite et les traditionnels discours, tout ce beau monde s'est rassemblé autour de boissons fraîches et autres amuses-gueules.

Ce bel outil devrait apporter un grand confort de travail à nos personnels soucieux de préparer des repas de qualité aux enfants de l'école et du centre de loisirs.



*Valérie et Laetitia
(manque Nadine)*

Infos travaux

Travaux Rue Délidon : Nous approchons du but !!!

L'appel d'offres est en cours, la date limite de remise est le mardi 15 Octobre. Suite à l'examen de leur conformité, nous validerons le choix des entreprises retenues. Début des travaux prévu le lundi 04 Novembre. Nous espérons que la météo ne va pas être trop capricieuse pour que le chantier puisse se dérouler correctement avant les fêtes de Noël.

Je viendrai à la rencontre de certains propriétaires de la rue qui seraient intéressés par l'aménagement à leurs frais de leur entrée de propriété en accord avec le style de revêtement mis en place sur la rue, à un tarif préférentiel de la part de l'entreprise retenue.

Arrêt de bus

Voilà maintenant plus d'un an que nous avons pris contact avec les services de la Région pour envisager l'aménagement "sécurité" de l'arrêt de bus du château d'eau dans le bourg de Forges mais aussi celui de la Rue du relais à Puydrouard. Après plusieurs relances, nous avons obtenu un rendez-vous technique sur le terrain le vendredi 11 octobre avec les services de la Région mais aussi du Département.

Nous sommes sur deux routes départementales, RD 116 et RD 112, et nous devons obtenir leur accord pour faire ces travaux et espérer une subvention de leur part.

L'arrêt du "Château d'eau" doit prendre en compte l'accessibilité handicapé (PMR) en liaison avec les bâtiments publics (mairie, poste), ce qui sous-entend aussi la prise en compte de l'aménagement ou réfection du trottoir public donc des coûts supplémentaires. Espérons une réponse rapide de ces deux organismes.

En fonction du planning établi et des coûts de ces travaux, nous pourrions peut-être lancer quelques travaux d'aménagement trottoir/voirie (rue E Charron, rue des ormeaux) sur cette fin d'exercice budgétaire.

Entretien des fossés

Nous avons fait intervenir une association de réinsertion nommée "VIVRACTIF" pour le nettoyage de certains de nos principaux fossés pluviaux, le reste étant fait au tracteur broyeur.



Antenne-relais TELECOM



Comme vous avez pu le constater, un mât destiné à l'installation d'antennes relais téléphoniques a été implanté à proximité de la zone du Magnou, pour desservir la zone en qualitéG, ce qui devrait améliorer nettement les réseaux mobiles qui il faut bien le dire, ne sont pas de grande qualité sur Forges. De quoi aussi profiter d'une meilleure connexion internet en attendant la fibre.

Contournement de PUYDROUARD

Comme vous avez pu le lire dans les pages précédentes, l'échéance de la mise en service est très très proche !

C'est un grand "OUF" de soulagement que vont pouvoir pousser les habitants de Puydrouard...

Une vie différente va pouvoir voir le jour dans la traverse du bourg. Il faudra tout d'abord attendre la réalisation de l'assainissement dont les études sont en cours. Puis il faudra entamer une réflexion citoyenne sur le comment voit-on "PUYDROUARD DEMAIN"

Philippe Bariteau - Maire adjoint responsable de la voirie.





Jeunesse

APE Les Tilleuls

L'association des parents d'élèves est reparti pour un an avec de nouveaux bénévoles. Nous leurs souhaitons la bienvenue.

Nous avons pleins de projets (Boom Halloween, Visite du père Noël, Loto etc..), nous espérons que cette année sera aussi majestueuse que les autres.

Nous rappelons que les bénéfices de l'association permettent à l'école d'investir dans des livres, des jeux, des sorties scolaires, etc... tout cela pour nos petits bambins.

La porte de l'APE est ouverte tout le long de l'année aux parents souhaitant nous aider.

N'hésitez pas à nous solliciter lors des manifestations ou tout simplement à l'école.

Bonne année scolaire à tous nos petits Forgiens et Forgiennes
apelestilleuls17@gmail.com

Vous en avez rêvé ? PAPJ le fait...

Une rentrée pleine de nouveautés !

L'équipe jeunesse est heureuse de reprendre le chemin des collèges après un excellent été passé en votre compagnie.

Le pôle jeunesse de l'association PAPJ vous propose une nouvelle formule pour les mercredis et les vendredis pour l'année scolaire 2019/2020.

En effet, votre jeune pourra s'inscrire sur des ateliers à la période ou à l'année : Théâtre, sports et aventure numérique.

Les jeunes seront récupérés à la sortie des collèges Dulin et Dolto ou à la mairie de Vérines.

Une fois par mois une sortie sera organisée suivant la thématique de l'atelier exemple : spectacle à la cursive, le five, coffee games...

Le tarif pour la période est de 30/35/40€ et pour l'année scolaire de 140/150/170€

Les ateliers seront ouverts aux CM2 adhérents au pôle enfance dès le mois de septembre.

Bien évidemment les activités des vendredis soirs et des samedis sont de retour !

Autre évènement important !

PAPJ propose aux jeunes de 14/17 ans de venir monter un projet "séjour à l'étranger" pour les vacances d'avril exemple : Grèce, Croatie, Portugal...

Des actions d'autofinancement sont en cours pour réduire le prix du séjour.

Exemple : LOTO des enfants CM1/CM2 vendredi 4 octobre dans la salle des fêtes de Croix Chapeau.

Virginie 06 20 08 70 85 - Aurélie 06 21 82 36 20

Depuis des années les jeunes en rêvaient et bien cette année, on met le paquet !!

Le pôle jeunesse de l'association PAPJ partira avec un groupe de 12 jeunes du 22 au 29 avril 2020 en Croatie à Dubrovnick.

Tu as entre 14 et 17 ans ? Tu rêves toi aussi de partir entre potes au soleil ? Ce projet est fait pour toi...

Il reste 5 places sur le projet.

Tarifs : à partir de 790€



Le pôle jeunesse ne s'arrête pas là...

Nous partirons également en février pour une semaine à la montagne (séjour réservé aux jeunes de 11 à 17 ans).

Au programme : 3 jours de ski, raclette et boules de neige !

Tarifs : à partir de 470€

PAPJ c'est aussi un programme riche en activités... le mercredi, le vendredi soir, le samedi.

RDV sur notre site internet pour voir l'intégralité du programme : www.papj.fr / rubrique jeunesse

Pour plus d'infos sur l'ensemble de nos actions vous pouvez contacter Aurélie au 06 21 82 36 20

L'équipe d'animation du Pôle jeunesse

WORLD CLEAN UP DAY

Vendredi 20 septembre, les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont participé à l'action "World Clean Up Day".

Mais qu'est-ce que c'est ?

La mission du World Clean Up Day consiste aussi et surtout à éveiller l'attention sur la prolifération des déchets sauvages, provoquer une prise de responsabilité face à l'impact des nuisances que cela engendre aujourd'hui et aux conséquences de cette pollution environnementale.



Le World CleanUp Day a pour ambition de faire connaître, promouvoir et rassembler un minimum de 3,5 millions de citoyens sur des milliers de sites de collecte, sur la métropole et les territoires ultramarins. Le World CleanUp Day appartient à tous, le rôle de l'association est de faire connaître cette journée qui se veut festive, positive pour engager le changement. A Forges, les élèves ont ramassé 3 grands sacs poubelle de déchets aux

abords de l'école (terrain des allées, stade et autour de la salle des fêtes).

Équipés de gants, ils ont trouvé : des bouchons, des canettes, des bouteilles en verre ou en plastique, des capsules, des emballages de gâteaux... Pour leur sécurité, ils n'avaient pas l'autorisation de ramasser le verre brisé.

Tout au long de l'année, les élèves seront sensibilisés au tri, au recyclage, à l'économie d'énergie dans le cadre de l'éducation au développement durable.



Environnement

CYCLAD - CYCLABOX

Le programme 2019 de déploiement des Cyclab'Box sur le territoire est achevé.

Vous en trouverez une dans les déchetteries de Surgères, Saint Jean d'Angély, Saint Savinien sur Charente, Matha, Marans, Aigrefeuille d'Aunis, Gémozac et Plassay.

La Cyclab'box est un premier module d'économie circulaire imaginé par Cyclad pour adapter ses équipements à sa politique en faveur de la réduction des déchets.

Elle remplit une triple mission : réduire le gaspillage des biens de consommation, rendre le concept d'économie circulaire accessible à tous et préparer les déchetteries de demain.

La box est un outil au service de ces transitions conçu dans un souci de maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets.

Mode d'emploi

La Cyclab'box est sur la déchetterie repérable et attractive. C'est une véritable pièce de vie abritant des meubles, de la vaisselle, des pièces de décoration, des livres, des jouets, des équipements sportifs ou de loisirs.

- Les objets en bon état sont sélectionnés et déposés par l'agent de déchetterie selon des critères prédéfinis et sont renouvelés régulièrement.
- Les utilisateurs de la déchetterie peuvent choisir les objets sélectionnés dans la Cyclab'box pour que les déchets des uns deviennent les ressources des autres.
- Le retrait est réservé aux particuliers et non aux antiquaires, brocanteurs et boutiques solidaires.
- La prise d'objets sur la déchetterie n'est autorisée que sur le périmètre de la Cyclab'Box.
- En aucun cas la Cyclab'box ne remplace les boutiques d'occasion du territoire qui doivent rester le lieu privilégié de dépôt des vêtements et objets en bon état.
- Les horaires d'ouverture de chaque déchetterie sont consultables sur www.cyclad.org

L'équipe de Cyclad restons à votre disposition pour toute précision,





Animations

Martyr de Saint Laurent

Après huit mois d'exposition au Musée Bernard d'Agesci à Niort, notre tableau à retrouvé sa place dans notre église. Cette exposition, que j'ai pu admirer en juin, a par ailleurs reçu un label qualité qui a permis de la prolonger jusqu'au 21 septembre.



Bibliothèque municipale

Tél. 05 46 35 45 55 • Bibli.forges@laposte.fr
Mercredi de 16h à 18h - Vendredi de 16 h à 18h
Samedi de 16h à 18h

Accueil des scolaires, accueil de la crèche (1 fois par mois, le mardi matin) et du périscolaire tous les 15 jours.

ANIMATIONS DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE POUR CE DERNIER TRIMESTRE 2019

- La bibliothèque organise le samedi 16 Novembre un après-midi jeux de société intergénérationnel de 15h à 18h. Une animatrice de Oika Oika nous fera découvrir différents jeux avec la possibilité d'en acheter.
- le 28 novembre à 20 heures CULTURE SCIENTIFIQUE - IMAGES DE SCIENCE. La Communauté de Communes Aunis-Sud et la Bibliothèque de Forges proposeront la projection du film "TRASHED" réalisé par Candida Brady, avec Jérémy Irons. Débat avec un intervenant à la fin de la projection.
- GOUTER DE NOEL MERCREDI 18 DECEMBRE et présentation des nouveautés jeunesse.



Étirements / Assouplissements / Relaxation
Gymnastique Énergétique Chinoise

Optimiser la fonction de chaque organe par des postures douces synchronisées au souffle

Stimuler efficacement les systèmes circulatoires, glandulaires, artériels.

Se détendre, S'étirer, Soulager les vertèbres, S'assouplir...
...R.E.S.P.I.R.E.R...

La coordination du souffle et des postures gymniques douces permet de déployer la meilleure disponibilité physique et énergétique générant ainsi Bien-être et Mieux-être

FORGES
Le Jeudi de 18h30 à 19h30 Salle municipale
(Forfait de 10 séances (97€) // Forfait de 5 séances (55€))

Séance découverte offerte

Renseignements : 06 84 37 61 58 // 05 46 00 94 41
C. ZARK : Animatrice en expression corporelle & Gymnastique douce.
Praticienne en Massage assis / relaxant. Coaching à domicile.
C.Zark@zyranides.fr
<http://hatcherdusouffle.blogspot.com/> Association loi 1901

Cuisses Abdos Fessiers

Salle des fêtes de **FORGES** **JEUDI** 20H30 À 21H30
A partir du 3 octobre 2019

Séance de découverte **GRATUITE**
Réservations : 06 32 69 65 36
5 € la séance, 45 € les 10

[@goswincoachsportif](https://www.instagram.com/goswincoachsportif) Goswin Coach Sportif

Encadré par Goswin GRONEMAN éducateur sportif diplômé
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.



Chronique du passé : Monument aux Morts de Forges

Nous allons bientôt fêter les 101 ans de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, le 11 Novembre prochain. Nous vous proposons donc un petit retour sur le passé en évoquant le monument qui rend hommage aux glorieux combattants de la Grande Guerre “morts pour la France”.

Lors de la session du Conseil Municipal en date du 06 Juin 1920, il est décidé d'élever un monument commémoratif en souvenir des enfants de la commune morts pour la France au champ d'honneur lors de la guerre 1914/1918.

Cette décision est intervenue suite à une session extraordinaire du conseil municipal en date du 09 Avril 1920 sous la présidence de M. Gaborit Alexandre, Maire qui a présenté le projet de l'entrepreneur M. Doucet Birias pour la somme de 8500 Francs, comprenant aussi une plaque en marbre pour mettre à l'intérieur de la mairie. Cette plaque est aujourd'hui à l'intérieur de l'église Saint Laurent.

Le financement est réalisé par un crédit de 5000 francs inscrit au budget plus une subvention Départementale de 1000 Francs et une souscription auprès de la population locale qui a rapporté 2 631,50 Francs.

Ledit monument sera élevé dans le bourg sur l'emplacement de l'ancien cimetière face à l'église, aujourd'hui appelé “Place du Souvenir”. La salle des fêtes n'existait pas encore puisqu'elle sera construite en 1926.

L'inauguration officielle du monument a eu lieu le 1^{er} dimanche d'Avril 1921 soit une année après la décision du conseil Municipal. Il a quelque peu changé comme vous pouvez le voir sur cette carte postale des années 1930... (une restauration a été réalisée en 2014).



719 - FORGES-D'AUNIS (Charente-Maritime). — Monument aux Morts et Salle des Fêtes.



Le Forgeoisien



INFOS MAIRIE

ACCUEIL MAIRIE



☎ 05 46 35 52 70
 ☎ 05 46 35 56 42
 mairie.forges@orange.fr
 www.mairie-forges.fr

Horaires d'ouverture de votre mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h/12h	14h/18h
Mardi	9h/12h	Fermé
Mercredi	Fermé	14h/19h
Jeudi	9h/12h	Fermé
Vendredi	9h/12h	14h/17h30

Vous retrouverez la liste des assistantes maternelles, des entreprises et des associations de la commune sur notre site internet : www.mairie-forges.fr ou en mairie.

Permanence des élus

Micheline BERNARD : Maire, vous recevra en mairie le lundi, mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

Philippe BARITEAU : 1^{er} adjoint, délégué à la voirie, aménagement, environnement sur rendez-vous après 17 heures

Gérard RENOU : 2^{ème} adjoint, délégué aux bâtiments, à l'urbanisme et au PLU, du mercredi au vendredi sur rendez-vous

Isabelle VILLAUDY-TALLEC : 3^{ème} Adjointe, déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et à la communication, sur rendez-vous

Gilbert BERNARD : conseiller délégué à l'action sociale et aux solidarités, assure une permanence au titre du CCAS tous les jeudis matins et sur rendez-vous.

Gestion des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie

CHRISTINE sauf vendredi et mercredi après 17 heures

- état civil
- élections
- PACS
- Recensement militaire
- carte d'identité, passeport
- sortie du territoire

CATHERINE sauf lundi

- urbanisme
- voirie
- assainissement

Bibliothèque

Ouverte le mercredi et le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Agence Postale Communale

Renseignements 05 46 35 52 69

Heures d'ouverture :

Lundi : 14h/18h - Mardi : FERME
 Mercredi 14h/19h - Jeudi : 9h/12h30
 Vendredi : 14h/17h30 - Samedi : 10h/13h



SALLE DES FÊTES

Salle associative



Réservation à la mairie
 La gestion est assurée par Stéphanie BRET

AGENCE POSTALE COMMUNALE

accession par la mairie



Tablette tactile en libre service

Accès à :

- LA POSTE produits et services
- LA BANQUE POSTALE consulter et gérer ses comptes
- LA POSTE MOBILE
- Accès services publics : Impôts, Cadastre, Sécu. Soc., CAF, Légifrance, Pôle emploi, etc...

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à se présenter au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille.



Directeur de publication : Micheline BERNARD, Maire - Crédit photos : Associations et Mairie - Réalisation : www.bouchoncreation.com - Pour l'impression, nos ateliers limitent la production de déchets à la source, éliminent les produits dangereux dans les bonnes filières, n'utilisent pas de produits toxiques. Nous imprimons avec des encres à base végétale, sur du papier certifié PEFC® (N°10-31-1240), issu de forêts gérées dans le respect des milieux naturels et sans aucun déboisement.

